

Edité le 05 mars 2026

GISEMENT DE COQUES - BAIE ST-BRIEUC

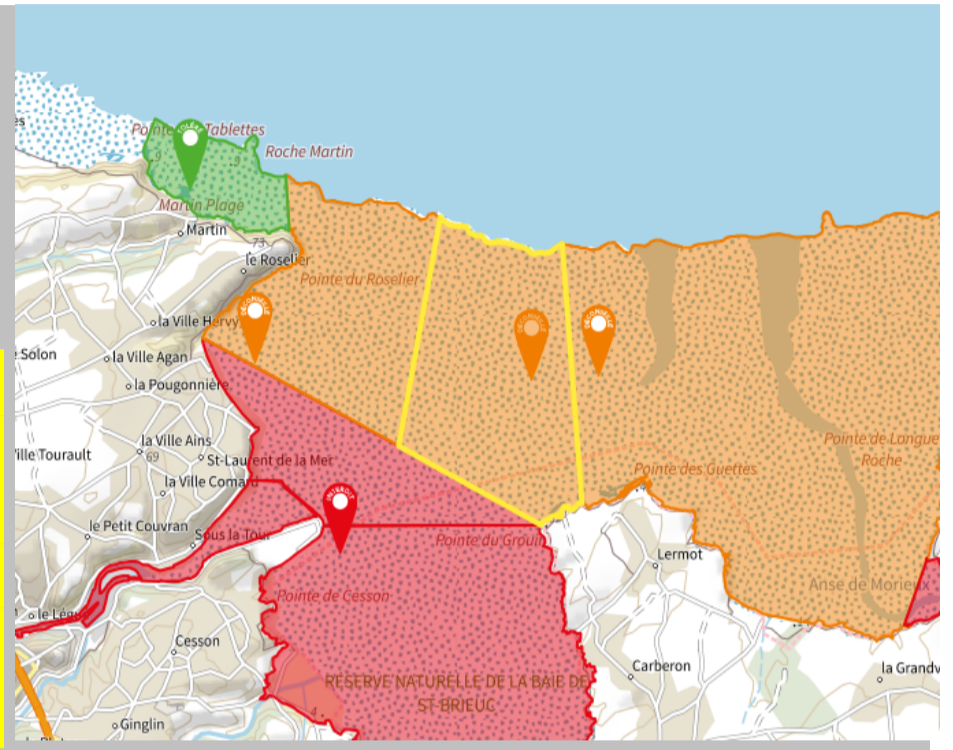
SAINT-BRIEUC, LANGUEUX, YFFINIAC, HILLION*

*Commune de prélèvement - Site n° 022001940

**PÊCHE À PIED DE LOISIR
DÉCONSEILLÉE**

Consigne sanitaire déterminée sur la base des résultats 2023-2024-2025

CONSOMMATION DE COQUILLAGES À RISQUE POUR LA SANTÉ - LA CUISSON PEUT REDUIRE CE RISQUE SANS POUR AUTANT LE SUPPRIMER



En Bretagne, une centaine de gisements de coquillages fréquentés par les pêcheurs à pied amateurs bénéficient tout au long de l'année d'un suivi bactériologique de germes marqueurs de contamination d'origine fécale *Escherichia coli* (E. coli). Ce suivi s'appuie sur l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Réseau de contrôle Microbiologique (REMI) coordonné par la Direction départementale de la Protection des Populations (DDPP) en lien avec l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER).

L'historique du suivi des trois précédentes années permet de déterminer annuellement une consigne sanitaire pour chaque gisement : AUTORISÉE - TOLÉRÉE - DÉCONSEILLÉE - INTERDITE

Les pêcheurs à pied amateurs doivent se fier dans le cadre de leur pratique à cette consigne sanitaire et aux interdictions temporaires ou permanentes qui peuvent être décidées localement (pour préserver la ressource ou en cas de contaminations fortes et inhabituelles du milieu littoral). Le résultat bactériologique lié à chaque prélèvement n'a qu'une valeur indicative de la qualité de milieu au moment de l'échantillonnage.

Résultats du suivi bactériologique

(à titre indicatif)

**Escherichia coli* / 100 g de chair et liquide intervalvaire

Année	07 janv.	02 févr.
2026	78	130

	30 janv.	27 févr.	31 mars	29 avr.	27 mai	24 juin	15 juil.	25 août	08 sept.	08 oct.	06 nov.	04 déc.
2025	2 300	330	130	45	78	20	18	18	220	330	170	230
	15 janv.	12 févr.	11 mars	09 avr.	06 mai	06 juin	22 juil.	21 août	17 sept.	17 oct.	14 nov.	16 déc.
2024	330	170	780	18	68	330	490	230	450	2 300	490	170
	23 janv.	21 févr.	22 mars	19 avr.	16 mai	07 juin	06 juil.	03 août	28 sept.	30 oct.	27 nov.	13 déc.
2023	130	490	490	230	1 100	68	490	45	490	230	170	170

Seuils / prélèvement	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Très mauvais
E. coli*	≤ 230	> 230 – ≤ 700	> 700 – ≤ 4 600	> 4 600 – ≤ 46 000	> 46 000

**LA PÊCHE
EST BONNE !**
EN ÊTES-VOUS SÛR ?

- Ne pêchez pas après un épisode pluvieux
- Eloignez-vous des rejets et émissaires (cours d'eau et canalisations)
- Lavez et rafraîchissez les coquillages à l'eau de mer pendant la pêche
- Transportez et conservez vos coquillages au frais
- Consommez vos coquillages dans les 24h suivant la pêche
- La cuisson des coquillages réduit les risques sanitaires sans pour autant les supprimer
- Consultez un médecin en cas de symptômes après avoir consommé des coquillages

Pour toute information complémentaire, consultez le site www.pecheapied-responsable.fr

Pôle littoral 22/35 - Département santé-environnement
Délégation Départementale des Côtes-d'Armor

12, rue de Paimpont - CS 82152 - 22021 SAINT-BRIEUC

Standard : 02 90 08 80 00
www.ars.bretagne.sante.fr

